

20/02/2014

MESSAGES - Chères Soeurs,



Nous continuons de nous réjouir de la présence de l'Esprit Saint parmi nous alors que nous travaillons ensemble au suivi de la décision de réunir nos deux congrégations. Nous vous avons promis des détails!

Le 10 janvier 2014 nos deux équipes ont rencontré Leonello Leidi, CP, et Hank Lemoncelli, OMI, de la CIVCSVA. Ils ont exprimé tout leur soutien et leur appréciation quant au processus que nous avons vécu et pour la vision pour l'avenir qui se reflète dans notre décision. Pendant cette rencontre, ils ont éclairci beaucoup de questions que nous nous posions à propos des prochaines étapes

à suivre dans le processus et au niveau des procédures canoniques.

Sr Teresita Weind, Responsable de la Congrégation des Soeurs de Notre-Dame de Namur a facilité notre rencontre, en attirant notre attention sur le fait que cette réunion avait lieu entre deux fêtes importantes, celle de l'Epiphanie et celle du Baptême, et en nous invitant à entendre en cela l'appel de la mission. Le jour précédent, elle nous avait aidées à élaborer le contenu de notre conversation avec nos invités de la CIVCSVA. Elle nous a ensuite amenées à revoir en détail le reste de notre agenda, qui prévoyait notamment que nous déterminions une date pour le décret officiel de la fusion, et que nous nous attelions à certaines tâches qui méritaient notre attention immédiate, comme la participation au Chapitre de Congrégation de 2015 ou la création de comités ad hoc. Nous avons grandement apprécié son accompagnement délicat, clair et efficace.

DATE DU DECRET OFFICIEL DE LA FUSION

La Congrégation pour les Instituts de vie consacrée et les sociétés de vie apostolique (CIVCSVA) promulgue le décret d'approbation et annonce la date. Nous demanderons à ce que la date de la fusion soit le 27 juin 2014, Fête du Coeur Sacré de Jésus. Les deux prêtres sont confiants que notre demande concernant la date sera approuvée. Nous avons choisi cette date en raison de l'importance de cette fête pour nos deux congrégations et cette année de manière

spécifique, car nous sommes dans le processus pour la canonisation de Bienheureuse Maria Droste zu Vischering. En 1899, le Pape Léon XIII donnait l'accord à sa demande de consécration du monde au Coeur Sacré de Jésus.

COMITÉS

Pour faciliter certaines tâches de première urgence, nous avons désigné certains comités ad hoc, qui sont : le Comité Rituel de Célébration, le Comité Historique et le Comité de Gérance.

Comité Rituel de Célébration

Nous invitons toutes les Unités à trouver des moyens de célébrer notre réunification le 27 juin 2014.

Les pays où nos deux congrégations sont présentes sont encouragés à célébrer cet événement ensemble. Pour vous aider à élaborer votre célébration avec des idées créatives, nous avons constitué un comité ad hoc, le Comité Rituel de Célébration. Il préparera quelques prières, lectures, etc. que nous pourrions intégrer aux célébrations qui se tiendront dans le monde entier, et proposera d'autres idées que les Unités pourront prendre en considération en concevant des rituels correspondant à leurs cultures spécifiques.

Comité de Gérance (Administration)

Il y a un grand nombre de tâches administratives à accomplir. Ainsi, nous avons constitué un comité ad hoc, le Comité de Gérance pour aborder les aspects financiers et légaux qui doivent être réglés au niveau congrégationnel avant la date concrète de la réunification.

L'Equipe Centrale NDC assistera les Provinces et les Régions sur ces questions au niveau de leur administration. Pour les lieux où nos deux congrégations sont présentes, l'Equipe de Gouvernement de Congrégation du Bon-Pasteur et l'Equipe Centrale de Notre-Dame de Charité apporteront leur aide pour ce qui concerne la spécificité de chaque situation.

Comité Historique

Un Comité Historique ad hoc créera un document qui fusionnera notre histoire, celle que nous partageons et celle qui est différente. Il créera un processus de réflexion.

Nous espérons que ce document sera prêt pour que nous en débattions lors des Assemblées Intercontinentales et du Chapitre de Congrégation de 2015. Suite à ce processus, il pourrait devenir une version révisée du Prologue des Constitutions.

CONSTITUTIONS

A partir de la date de la fusion, les Constitutions de la Congrégation de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur seront suivies. Il est prévu qu'après le Chapitre de Congrégation de 2015, un comité soit formé pour étudier les deux constitutions et pour nous faire entamer un processus

qui nous aidera à faire plus profondément connaissance les unes des autres. Après ce processus, il serait pertinent d'envisager certaines modifications. Nous trouvons que les deux Constitutions sont véritablement de magnifiques expressions de notre mission et de notre charisme.

LE CHAPITRE DE CONGREGATION DE 2015

Avant les Assemblées Intercontinentales, nous serons une seule congrégation. Par conséquent, la représentation au Chapitre sera proportionnellement la même pour les deux congrégations.

Les Soeurs du Bon-Pasteur tiennent leurs élections aux chapitres depuis octobre 2013 ; les Soeurs de Notre-Dame de la Charité vont définir de quelle manière tenir leurs élections. Celles qui assisteront au Chapitre assisteront également à l'Assemblée Intercontinentale de leur région.

Nous savons qu'il y a beaucoup d'autres choses à prendre en considération. Pour l'instant, notre objectif est de célébrer la richesse que cette union en ce moment de l'histoire nous apporte et apporte au monde. Nous invoquons St Jean Eudes, Ste Marie-Euphrasie et Bienheureuse Maria Droste et les prions d'intercéder pour nous alors que nous poursuivons notre chemin.

Unies dans les Coeurs de Jésus et de Marie,

L'Equipe de Gouvernement de Congrégation BP et l'Equipe Centrale de Leadership NDC

Source: buonpastoreint.org, 13/02/2014